



Clas de Luminy

Modalités d'inscription aux activités annuelles

1. **Contacter le secrétariat** du Clas de Luminy (caes.glm@dr12.cnrs.fr) pour accord de la prise en charge CAES dans le cadre de la convention de partenariat 2025/2026.
2. **Retourner** au secrétariat du CLAS la fiche d'inscription activités dûment remplie et signée.
3. **Contacter l'organisme en convention** pour finaliser l'inscription auprès d'eux.
4. **Mettre à jour** votre dossier CAES sur le site du [CAES du CNRS à la rubrique mon compte](#) dès le 1er Septembre.

Le Clas de Luminy confirmera auprès de l'organisme la prise en charge de votre inscription et son subventionnement CAES (en fonction de votre TD). Toute inscription non signalée auprès du Clas de Luminy et non validée par ce dernier auprès de l'organisme ne pourra être prise en compte par le CLAS et ne sera pas subventionnée par le CAES.

Important : la cotisation annuelle individuelle et la licence ne sont pas subventionnées par le CAES, elles devront être réglées directement auprès de l'organisme. Le calcul de la subvention s'effectue sur un tarif de base de 400 Euros maximum pour l'activité annuelle. Le dépassement ne pourra être subventionné.